

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE PIERRE-DE SAUREL

AVIS PUBLIC

Avis est donné par la soussignée, directrice des affaires juridiques et greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 22 novembre 2023, le règlement numéro 371-23 fixant la date de la vente annuelle des immeubles pour défaut de paiement de taxes au troisième mardi de juin. Ce règlement abroge le règlement numéro 366-23.

Le règlement numéro 371-23 est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements.

Donné à Sorel-Tracy, ce 23^e jour du mois de novembre 2023.

La directrice des affaires juridiques
et greffière,



Me Jessica St-Pierre